

**Décret n° 2017-462 du 31 mars 2017 modifiant le décret n° 2014-189 du 20 février 2014 tendant à l'expérimentation de modalités particulières d'admission dans les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques**

31/03/2017

Les expérimentations de modalités particulières d'admission dans les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutique prévues par l'article 39 de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche peuvent être engagées jusqu'au terme de l'année universitaire 2019-2020.